

AS-Concept – Formation de base à l'utilisation du logiciel de comptabilité.

Ce cours aborde la comptabilité d'une société depuis sa création jusqu'à la clôture de son premier exercice.

La première leçon a pour objet rappeler quelques notions de base et les suivantes proposent un exercice pratique de comptabilisation des opérations comptables. A chaque opération correspond un énoncé et une ou plusieurs pièces.

Cet exercice pratique peut être effectué avec le logiciel de comptabilité AS-Concept et l'entièreté du cours, avec les pièces et les solutions (système de cache), sera disponible sur internet à l'adresse www.coursdecomptabilite.be.

Leçon 1 : Rappel théorique :

Les notions de débit et de crédit.

En comptabilité, tout mouvement est compensé par un autre en sens inverse. Par convention, on a choisi de prendre les notions de « débit » et « crédit » au lieu de travailler avec des « + » et « - ». Nous verrons d'ailleurs, par la suite, ce que peuvent représenter ces « débits » et « crédits ». Le mouvement comptable est consigné dans ce qui est appelé une « écriture comptable ».

Illustrons ce propos par un exemple :

Supposons que le client « Immo » paie sa facture de 121,00€ par un virement sur le compte bancaire de la société « MaSociété » : Dans « MaSociété », on aura les mouvements suivants :

- Compte banque : 121,00€ au débit
- Compte client « Immo » : 121,00€ au crédit

Dans cette écriture, l'avoir en banque augmente de 121,00€ (d'où débit) et le montant dû par le client « Immo » diminue de 121,00€ (d'où crédit).

Si, par contre, « MaSociété » avait payé 150,00€ par caisse au fournisseur « La Poste », on aura alors les mouvements suivants :

- Caisse : 150,00€ au crédit
- Compte fournisseur « La Poste » : 150,00€ au débit

Dans cette écriture, l'avoir en caisse diminue de 150,00€ (d'où crédit) et la dette envers le fournisseur « La Poste » diminue de 150,00€ (d'où débit).

Il est également possible d'avoir des écritures dans lesquelles plusieurs comptes se compensent mutuellement mais, dans tous les cas, on devra **OBLIGATOIREMENT** avoir une égalité entre la somme des débits et la somme des crédits.

Les exercices et les périodes.

L'activité d'une société est découpée en exercices sociaux. L'exercice social est, dans le cas des sociétés, déterminé par les statuts (attention : certains exercices, et notamment le premier, peuvent avoir une durée différente de 12 mois). Dans le cas des personnes physiques, l'exercice social est obligatoirement l'année civile.

Chaque exercice est séparé en périodes comptables, périodes qui, en fait, correspondent aux différents mois. Si, par exemple, le premier exercice de « Comptagest » va du 01 juillet 20xx au 31 décembre 20xx, il comportera les périodes suivantes : juillet 20xx, août 20xx, septembre 20xx, octobre 20xx, novembre 20xx et décembre 20xx.

La numérotation doit être séquentielle à l'intérieur de chaque journal et, donc, dans un journal donné, on ne pourra pas revenir à une période précédente quand on est passé à la période suivante.

Exemple : Si, dans la période de juillet 20xx, on encode les pièces 1, 2 et 3 et que la pièce 4 est encodée dans la période de août 20xx, la pièce 5 devra obligatoirement être encodée dans la période de août 20xx ou dans une période ultérieure.

Normalement, les pièces sont encodées dans la période à laquelle elles se rapportent, à l'exception des pièces reçues tardivement qui seront encodées dans la première période comptable disponible (Attention : si elle est encodée en dehors de l'exercice auquel elle se rapporte, elle devra faire l'objet d'un traitement spécial).

Tant les bilans comptables que les déclarations TVA seront calculés sur base de périodes, ce qui montre l'intérêt d'une affectation correcte à ce niveau.

Les journaux comptables.

Les écritures comptables sont consignées dans des journaux. Ces journaux reprennent, de manière séquentielle (les numéros doivent se suivre) les différentes écritures qui reflètent les opérations réalisées par la société.

En Belgique, on a l'habitude de classer les différentes écritures en fonction de leur nature et on obtient ainsi les grands types de journaux suivants :

- Les journaux d'achats : Reprennent les écritures relatives aux factures et autres justificatifs d'achats.
- Les journaux de notes de crédit sur achats : Reprennent les écritures relatives aux notes de crédit reçues des fournisseurs.
- Les journaux de ventes : Reprennent les factures émises ou les ventes réalisées.
- Les journaux de notes de crédit sur ventes : Reprennent les notes de crédit émises.
- Les journaux financiers : Reprennent les écritures relatives aux opérations reprises dans les extraits de compte bancaire (attention : il faut obligatoirement un journal distinct par compte bancaire), les extraits de compte des cartes de crédit (attention : il faut obligatoirement un journal distinct par carte de crédit), les caisses (attention : il faut obligatoirement un journal distinct par caisse).
- Les journaux d'opérations diverses : Reprennent les autres types d'écritures comme les écritures de rémunération, les amortissements, les écritures de clôture TVA et bilantaire, et,

plus généralement, toutes les écritures qu'il n'est pas possible de classer dans les autres journaux. Il est souvent préférable d'avoir plusieurs journaux d'opérations diverses (exemple : OD de rémunération, OD de clôture, autres OD).

Les amortissements d'immobilisés.

Les amortissements concernent les immobilisés incorporels et corporels et représentent, en fait, la diminution de valeur de ces derniers en fonction du temps.

Lors de chaque période (idéalement, il faut le faire chaque mois mais un certain nombre de comptables n'effectuent cette comptabilisation qu'une fois par an, en fin d'exercice), la valeur des immobilisés est diminuée d'un certain montant.

Le montant est, en pratique, un pourcentage de la valeur de l'immobilisé, pourcentage qui varie en fonction du type d'immobilisé (la durée de vie d'un immeuble est supérieure à celle d'un ordinateur).

Au niveau comptable, on aura, lors de chaque période, une écriture qui crédite un compte d'actif (négatif dans ce cas) pour acter la diminution de valeur et qui débite un compte de charge afin d'acter l'utilisation ou l'usure de l'immobilisé. Pour la lisibilité de la comptabilité, on distingue ce compte du compte dans lequel est répertorié l'immobilisé.

Par exemple :

On a un immobilisé dans le compte 241000 – Matériel pour un montant de 10.000,00€ (au débit du compte)

Chaque année, on amortira, par exemple, 20 % de cet immobilisé (l'immobilisé se dévalorisera donc de 2.000,00€ par an), ce qui donnera l'écriture suivante :

- 241009 – Amortissement sur matériel (actif négatif) 2.000,00€ au crédit
- 630241 – Amortissement sur matériel (charge) 2.000,00€ au débit

A la fin de la première année, l'immobilisé aura donc une valeur de 8.000,00€ (10.000,00€ - 2.000,00€ d'amortissement).

Au niveau du calcul de la dévalorisation périodique, il existe plusieurs méthodes :

Linéaire : si l'immobilisé a une durée de vie « comptable » supposée de 5 ans, on amortit 20 % de sa valeur chaque année

Dégressif : la première année, on amortit au taux double soit 40 % (si le taux correspondant est de 20 %) et les années suivantes, on amortit 40 % du solde restant à amortir jusqu'au moment où le taux linéaire donne un montant supérieur.

Dans un tableau, on aura donc les montants suivants (pour un immobilisé de 10.000,00€ amorti sur 5 ans) :

	Linéaire		Dégressif	
	Amts	Valeur résiduelle	Amts	Valeur résiduelle
Année 1	2.000,00	8.000,00	4.000,00	6.000,00
Année 2	2.000,00	6.000,00	2.400,00	3.600,00
Année 3	2.000,00	4.000,00	2.000,00	1.600,00
Année 4	2.000,00	2.000,00	1.600,00	0,00
Année 5	2.000,00	0,00	0,00	0,00

En outre, en fonction de la date d'acquisition de l'immobilisé et de la durée de l'exercice, on aura également différentes options.

- L'annuité complète : On amortit toute l'annuité même si l'immobilisé a été acquis le dernier jour de l'exercice comptable. Cette règle est toutefois temporisée en fonction de la durée de l'exercice comptable si cette durée est différente de 12 mois : s'il ne compte que 6 mois, on ne peut amortir que 6/12 et si, par contre, il compte 18 mois, on peut amortir 18/12. Cette dernière règle ne fait, en fait, que reporter les amortissements car, dans tous les cas, le montant est, en fin de compte, amorti complètement.
- Le prorata temporis par jour : on amortit, lors de l'année d'acquisition, en fonction du nombre de jours que l'immobilisé est dans la société. Si, par exemple, il a été acquis à 10 jours de la fin de l'exercice, on amortira uniquement 10/365 de l'annuité normale. Il faut noter que, comme tout sera tout de même amorti, les 355/365 restants seront amortis à la fin. Pour une facilité de calcul informatique, l'année type est souvent ramenée à 360 jours.

La 3e dimension est le taux d'amortissement qui est sensé représenter la durée de vie « comptable » de l'immobilisé. Il n'y a pas de règles strictement définies mais on s'approche souvent des durées suivantes :

	Durée	Taux
Immeuble	30 ans	3.33 %
Fds de commerce	10 ans	10 %
Matériel/outillage	5 ans	20 %
Mobilier	10 ans	10 %
Voitures	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33.33 %

L'amortissement tels que décrit ci-dessus correspond à la comptabilité historique telle qu'elle est appliquée pour les sociétés de droit Belge. Avec les normes IAS/IFRS, le système est différent et la notion d'amortissement fait place à une revalorisation périodique des immobilisés en fonction de leur valeur économique de marché ou de fonctionnalité.

Leçon 2 :

Leçon 2 – Exercice 1 :

Les actionnaires effectuent des versements sur le compte ouvert au nom de la SPRL "MaSociété".

Leçon 2 – Exercice 2 :

Le 01.07.20xx, la SPRL "MaSociété" est créée chez le Notaire Lefebvre. Son capital est de 60.000,00€ dont 20.000,00€ ont été libérés. Les 40.000,00€ restants ne sont pas appelés.

Leçon 2 – Exercice 3 :

Le 01.07.20xx, le notaire Lefebvre remet sa note d'honoraires de 1.000,00€ à la SPRL "Ma société". Cette dernière sera encodée en achat. Des amortissements seront générés mais nous verrons ce fait par la suite.

Leçon 2 – Exercice 4 :

Le 15.07.20xx, la SPRL "MaSociété" paie par banque le Notaire Lefebvre.

Leçon 2 – Exercice 5 :

Le 20.07.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de BIZ pour l'inscription de la société au guichet unique et à la TVA.

Leçon 3 :

Leçon 3 – Exercice 1 :

La SPRL "MaSociété" a loué un bureau pour le montant de 600,00€/mois + 150,00€ de charges. Elle verse également au bailleur une garantie locative de 1.800,00€.

Leçon 3 – Exercice 2 :

Le 01.08.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de Mardon Beling & Ass. sprl de 250,25€ pour l'assurance des locaux.

Leçon 3 – Exercice 3 :

Le 03.08.20xx, Ayda va au restaurant "Villa Clara " avec des clients et paie la note de 75,85€ de sa poche.

Leçon 3 – Exercice 4 :

Le 07.08.20xx, la SPRL "MaSociété" effectue 2 paiements par banque :

1. Elle paie la facture de MARDON BELING & Ass. de 250,25€.
2. Elle rembourse Ayda des 75,85€ avancés pour payer le restaurant.

Leçon 3 – Exercice 5 :

Le 10.08.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit de Proximus une facture de 150,32€ pour les frais de téléphone et Internet.

Leçon 3 – Exercice 6 :

Le 12.08.20xx, la SPRL "MaSociété" achète des fournitures de bureau chez Office Centre pour la somme de 359,30€. Les fournitures sont payées par bancontact.

Leçon 3 – Exercice 7 :

Le 13.08.20xx, le paiement de la SA OFFICE CENTRE d'un montant de 359,30€ apparaît sur les extraits de compte.

Leçon 3 – Exercice 8 :

Le 15.08.20xx, Laurent achète des timbres à la poste pour un montant de 500,00€ et paie de sa poche.

Leçon 3 – Exercice 9 :

Le 20.08.20xx, La SPRL "MaSociété" facture une prestation de services pour le montant HTVA de 20.000,00€ à la SA BUSINESS DREAM. Sur cette prestation, s'applique une TVA de 21%, soit 4.200,00€. Le délai de paiement est de 15 jours.

Leçon 3 – Exercice 10 :

Le 20.08.20xx, La SPRL "MaSociété" reçoit, de la SA ELECTRABEL, une facture d'électricité de 40,85€ TVAC.

Leçon 3 – Exercice 11 :

Le 30.08.20xx, La SPRL "MaSociété" paie les factures de PROXIMUS, BIZ et ELECTRABEL pour un montant global de 436,17€.

Leçon 4 :

Leçon 4 – Exercice 1 :

Le 01.09.20xx, La SPRL "MaSociété" paie le loyer de 600,00€, les charges de 150,00€ et elle rembourse à Laurent les 500,00€ qu'il avait avancé pour la poste.

Le client BUSINESS DREAM SA a également payé sa facture de 24.200,00€.

Leçon 4 – Exercice 2 :

Le 02.09.20xx, La SPRL "MaSociété" facture à FRANCE PUBLICATIONS des services pour un montant de 17.500,00€.

Leçon 4 – Exercice 3 :

Le 04.09.20xx, La SPRL "MaSociété" achète chez Office Centre du mobilier pour 6.000,00€ HTVA (7.260,00€ TVAC). Le mobilier sera amorti en 10 ans linéairement avec un système d'annuité complète.

Leçon 4 – Exercice 4 :

Le 08.09.20xx, la SPRL "MaSociété" achète chez OBSIS sprl du matériel informatique pour équiper son bureau pour un montant de 24.200,00€ TVAC. Ce matériel sera amorti en 5 ans de manière linéaire.

Leçon 4 – Exercice 5 :

Le matériel acheté chez OBSIS sera financé par un crédit de 20.000,00€ au taux de 5%. Contracté auprès de la Banque BWB, le crédit sera remboursé en 36 mensualités (1ère mensualité le 05/10/xx). Le solde de 4.200,00€ est payé par banque directement au fournisseur le 08/09/20xx.

Leçon 4 – Exercice 6 :

Le 10.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de téléphone qui se monte à 154,25€ TVAC.

Leçon 4 – Exercice 7 :

Le 12.09.20xx, la SPRL "MaSociété" paie sa facture de Office Centre ainsi que la dernière facture de Proximus.

Leçon 4 – Exercice 8 :

Le 13.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de la société "Le Break-Even Point" pour les pages de publicités qu'elle y a intégrées. Cette facture se monte à 2.500,00€ HTVA (3.025,00€ TVAC).

Leçon 4 – Exercice 9 :

Le 14.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une note d'honoraires de 1.000,00€ du Cabinet d'avocats Proesmans & Henry relative à la rédaction des conditions générales de vente.

Leçon 4 – Exercice 10 :

Le 15.09.20xx, la SPRL "MaSociété" a acheté une BMW pour un prix de 30.000,00€ HTVA et la finance avec un renting d'une durée de 5 ans.

Elle reçoit une première facture de renting de 700,00€ HTVA.

Leçon 5 :

Leçon 5 – Exercice 1 :

Le 17.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit un Avertissement - Contributions Autos pour la taxe de la voiture, dont 1.250,00€ pour la mise en circulation et 475,00€ pour la taxe de roulage.

Leçon 5 – Exercice 2 :

Le 17.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit, également de Mardon Beling & Ass. sprl, l'avis d'échéance de l'assurance voiture qui se monte à 1863,50€.

Leçon 5 – Exercice 3 :

Le 20.09.20xx, la facture d'électricité de la SA ELECTRABEL arrive. Comme chaque mois elle se monte à 40,85€ TVAC.

Leçon 5 – Exercice 4 :

Le 25.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit, suite à l'inscription de la société, une facture de Xerius concernant la cotisation unique qui se monte à 347,50€.

Leçon 5 – Exercice 5 :

Le 21.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit également la radio-tv redevance qui se monte à 25,47€.

Leçon 5 – Exercice 6 :

Le 25.09.20xx, la SPRL "MaSociété" facture des services au client PASSUR sprl pour un montant de 18.500,00€ + TVA et reçoit, suite à une demande, un acompte de 5.000,00€.

Leçon 5 – Exercice 7 :

Le 30.09.20xx, la SPRL "MaSociété" effectue par banque quelques paiements : Autolease : 847,00€, Mardon Beling : 1.863,50€, Electrabel : 40,85€, Cabinet Proesmans : 1.000,00€, Le Break-Even point : 3.025,00€ et Xerius : 347,50€.

Leçon 5 – Exercice 8 :

Le 30.09.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture d'essence de Dats qui se monte à 115,25€ TVAC.

Leçon 5 – Exercice 9 :

Le 30.09.20xx, la SPRL "MaSociété" calcule la TVA et effectue les écritures de clôture TVA du trimestre écoulé. Pour information, ces écritures consistent dans le fait de ramener toutes les TVA (à récupérer et dues) dans un même compte, en l'occurrence, le compte 498000. Elle imprime également plusieurs états : déclaration TVA, Bilan interne.

Leçon 6 :

Leçon 6 – Exercice 1 :

Le 01.10.20xx, la SPRL "MaSociété" paie le loyer de 600,00€ ainsi que les charges de 150,00€.

Leçon 6 – Exercice 2 :

Le 01.10.20xx, la SPRL "MaSociété" décide d'appeler le solde du capital de 40.000,00€.

Leçon 6 – Exercice 3 :

Le 05.10.20xx, les associés ont versé les 40.000,00€ sur le compte de la SPRL "MaSociété" : 16.000,00€ pour Laurent, 12.000,00€ pour Clara et 12.000,00€ pour Ayda. La banque a également prélevé le montant du remboursement de crédit de 599,42€.

Leçon 6 – Exercice 4 :

Le 07.10.20xx, la SPRL "MaSociété" achète chez Inspire IT 50 PC Complets à 500,00€ pièce, soit un montant global de 25.000,00€ HTVA (30.250,00€ TVAC). Les PC sont destinés à la revente.

Leçon 6 – Exercice 5 :

Le 08.10.20xx, la SPRL "MaSociété" achète également, à Eurosoft, 10 écrans à 1.000,00€ pièce. Ces écrans sont destinés à la vente.

Leçon 6 – Exercice 6 :

Le 10.10.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de téléphone qui se monte à 105,25€ TVAC.

Leçon 6 – Exercice 7 :

Le 15.10.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de renting de Auto Lease qui se monte à 847,00€ TVAC.

Leçon 6 – Exercice 8 :

Le 16.10.20xx, la SPRL "MaSociété" facture à son client Gestion & Commerce 12 PC HP au prix de 699,00€ pièce HTVA ainsi que des services pour un montant global de 5.250,00€ HTVA.

Leçon 6 – Exercice 9 :

Le 16.10.20xx, la SPRL "MaSociété" paie les factures des fournisseurs suivants : Autolease, Proximus, Inspire IT sprl, Dats 24 sa et Eurosoft. Elle paie également la TVA de 1.844,58€ et reçoit le paiement de la facture de France Publications d'un montant de 17.500,00€.

Leçon 6 – Exercice 10 :

Le 17.10.20xx, la SPRL "MaSociété" décide d'ouvrir un compte d'épargne et d'y placer 25.000,00€. Elle décide également de demander à sa banque une carte VISA.

Leçon 7 :

Leçon 7 – Exercice 1 :

Le 18.10.20xx, la SPRL "MaSociété" vend à son client IMMO X 15 PC HP à 699,00€ pièce et 2 écrans LG à 1.249,00€ pièce. Elle facture également des frais d'installation pour le montant de 7.500,00€.

Leçon 7 – Exercice 2 :

Le 20.10.20xx, suite à une discussion, la SPRL "MaSociété" décide de faire une note de crédit de 500,00€ HTVA à son client IMMO X. Cette NC concerne des prestations de services.

Leçon 7 – Exercice 3 :

Le 21.10.20xx, la SPRL "MaSociété" réceptionne une facture de EXPRESS SA pour le montant de 242,00€ TVAC.

Leçon 7 – Exercice 4 :

Le 20.10.20xx, la facture d'électricité de la SA ELECTRABEL est également parvenue. Elle se monte à 40,85€ TVAC.

Leçon 7 – Exercice 5 :

Le 24.10.20xx, suite à une réclamation, la société Express sa nous fait parvenir une note de crédit pour un montant de 72,60€ TVAC.

Leçon 7 – Exercice 6 :

Le 26.10.20xx, Laurent et Ayda invitent un client au restaurant Villa Clara et paient la note de 86,25€ par Visa.

Leçon 7 – Exercice 7 :

Le 28.10.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit un extrait de compte qui contient les mouvements suivants : paiement des Contributions autos, paiement de Electrabel, paiement de la Radio-TV redevances, paiement de Express. Le client Immo X a également payé le solde de 24.179,43€ et le client Gestion & Commerce nous a payé 16.502,00€ (il a arrondi le montant de 00,02€).

Leçon 7 – Exercice 8 :

Le 30.10.20xx, la SPRL "MaSociété" décide de transférer 40.000,00€ vers son compte épargne et d'ouvrir une caisse dans laquelle nous mettons 500,00€.

Leçon 7 – Exercice 9 :

La SPRL "MaSociété" a décidé d'octroyer une rémunération aux 2 gérants, Ayda et Laurent, qui on, à cet effet, reçu des fiches de SD Worx. Cette rémunération se monte, dans les 2 cas, à 2.500,00€ bruts et 509,71€ de précompte ont été prélevés. Cette rémunération se répètera chaque mois.

Leçon 7 – Exercice 10 :

Le 31.10.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit de SD WORX une facture pour les précomptes professionnels des gérants. Cette facture comprend également des frais de gestion.

Leçon 7 – Exercice 11 :

Le 31.10.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture de Dats pour un montant de 233,21€ TVAC.

Leçon 8 :

Leçon 8 – Exercice 1 :

Le 02.11.20xx, la SPRL "MaSociété" paie le loyer de 600,00€, ainsi que les charges de 150,00€. Sur l'extrait figure également le paiement de la facture de Dats 24 SA de 233,21€.

Leçon 8 – Exercice 2 :

Le 04.11.20xx, la SPRL "MaSociété" achète un billet de voyage à l'agence Desti Travel pour un montant de 215,52€ et paie par Visa.

Leçon 8 – Exercice 3 :

Le 04.11.20xx, Ayda achète des timbres à la poste pour un montant de 155,00€ et paie par caisse.

Leçon 8 – Exercice 4 :

Le 06.11.20xx, la SPRL "MaSociété" achète chez Idealouti sprl, du petit matériel pour un montant de 117,25€ TVAC et paie par Bancontact. Le remboursement du crédit est également déduit.

Leçon 8 – Exercice 5 :

Le 07.11.20xx, la SPRL "MaSociété" effectue 2 factures.

La première concerne la vente de 10 PC HP, 5 écrans LG et les services d'installation d'un montant de 24.786,85€ TVAC. Elle est facturée à Team Partners sa.

La deuxième concerne 1 PC HP qui est facturé à 799,00€ TVAC à Monsieur Durant, client potentiel non assujéti. Monsieur Durant paie en liquide et l'argent est mis en caisse directement.

Leçon 8 – Exercice 6 :

Le 10.11.20xx, la SPRL "MaSociété" transfère 15.000,00€ depuis le compte épargne vers le compte à vue et paie les rémunérations de Ayda et Laurent ainsi que la facture de SD WORX. Elle paie également un acompte de 600,00€ à Yves qui a été employé comme ouvrier depuis le début du mois.

Leçon 8 – Exercice 7 :

Le 10.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de téléphone qui se monte à 152,08€ TVAC.

Leçon 8 – Exercice 8 :

Le 12.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de 440,00€, avec TVA co-contractant, de NET sprl, entreprise de nettoyage.

Leçon 8 – Exercice 9 :

Le 15.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture mensuelle de renting de Auto Lease pour un montant de 847,00€ TVAC.

Leçon 8 – Exercice 10 :

Le 18.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit de l'asbl AJPCL une facture de 500,00€ TVAC pour le stand qu'elle a réservé au Salon de la Comptabilité.

Leçon 8 – Exercice 11 :

Le 19.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de 352,00€ + TVA (425,92€) de l'Agence Stand Up relative aux 2 hôtessees qu'elle a réservé pour le salon AJPCL.

Leçon 8 – Exercice 12 :

Le 19.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de 1.500,00€ HTVA (1.815,00€ TVAC) de Ultimate pour les imprimés qu'elle a fait réaliser.

Leçon 8 – Exercice 13 :

Le 20.11.20xx, la SPRL "MaSociété" va acheter chez Gokce sprl, des biscuits et des boissons en vue du Salon et paie par caisse.

Leçon 8 – Exercice 14 :

Le 20.11.20xx, comme d'habitude, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de la SA ELECTRABEL d'un montant de 40,85€ TVAC.

Leçon 8 – Exercice 15 :

Le 20.11.20xx, l'extrait de compte arrive. Il contient les paiements suivants : TVA : acompte de 614,86€, client Team Partners : paiement partiel de 12.000,00€, fournisseurs : Agence Stand Up : 425,92€, AJPCL : 500,00€, Autolease : 847,00€, Electrabel : 40,85€ et Proximus : 152,08€.

Leçon 8 – Exercice 16 :

Le 22.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit son relevé Visa qui contient les paiements du restaurant et du voyage. Le relevé sera débité du compte avant la fin du mois.

Leçon 8 – Exercice 17 :

Le 30.11.20xx, suite au salon, la SPRL "MaSociété" effectue plusieurs ventes à des visiteurs du Salon de Liège et les facture toutes à cette même date.

Fiduciaire Fiscale : 2 PC HP x 650,00€, Prestation 1.720,00€.

Bureau Comptable : 5 PC HP x 650,00€, 1 ECR LG x 1.200,00€, Prestations : 1.600,00€.

Tax Services : Prestations : 950,00€.

Leçon 8 – Exercice 18 :

Lors du Salon, la SPRL "MaSociété" avait commandé chez Information fiscale sprl un recueil de fiscalité au prix de 249,00€ TVA 6% incluse. Elle le reçoit ce 30.11.20xx, ainsi que la facture.

Leçon 8 – Exercice 19 :

Le 30.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture de caburant de Dats pour le mois de novembre. Elle se monte à 208,42€ TVAC.

Leçon 8 – Exercice 20 :

La SPRL "MaSociété" reçoit de SD WORX, les fiches de rémunérations pour Ayda et Laurent.

Leçon 8 – Exercice 21 :

La SPRL "MaSociété" reçoit la facture de SD WORX, datée du 30.11.20xx, pour le précompte professionnel.

Leçon 8 – Exercice 22 :

La SPRL "MaSociété" reçoit de SD WORX, les fiches de rémunérations pour l'ouvrier Yves et l'employée Nathalie.

Leçon 8 – Exercice 23 :

Le 30.11.20xx, La SPRL "MaSociété" reçoit la facture de SD WORX pour l'ONSS le précompte professionnel des employés.

Leçon 8 – Exercice 24 :

Le 30.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture de Mardon Beling & Ass. sprl de l'assurance-loi pour un montant de 345,50€.

Leçon 8 – Exercice 25 :

Le 30.11.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture du service médical qui se monte à 117,90€.

Leçon 9 :

Leçon 9 – Exercice 1 :

Le 01.12.20xx, la SPRL "MaSociété" paie le loyer de 600,00€ et les charges de 150,00€. Le montant de la carte Visa est également débité et la société effectue également les paiements suivants :
Information fiscale : 249,00€, Dats 24 : 208,42€, SD WORX : 1.041,78€ et 2.233,11€, Mardon Beling : 345,50€, Cesi : 117,90€, Rémunérations 11/20xx : Ayda, Laurent, Nathalie et Yves.

Leçon 9 – Exercice 2 :

Le 02.12.20xx, la SPRL "MaSociété" va acheter des timbres à la poste pour un montant de 450,00€ et paie par caisse.

Leçon 9 – Exercice 3 :

Le 03.12.20xx, la SPRL "MaSociété" invite un prospect au restaurant Villa Clara et paie la note de 94,75€ par Visa.

Leçon 9 – Exercice 4 :

Le 05.12.20xx, la SPRL "MaSociété" achète 2 portables chez OBSIS pour un montant de 1650,00€ TVAC. Elle décide de les amortir linéairement en 3 ans. La facture sera payée par Bancontact.

Leçon 9 – Exercice 5 :

Sur l'extrait de compte bancaire du 05.12.20xx, on voit le paiement du portable par bancontact pour un montant de 1.650,00€ ainsi que le remboursement du crédit. 2 clients ont également payé : Team Partners pour le solde de 12.786,85€ et Bureau Comptable pour sa facture de 7.320,50€.

Leçon 9 – Exercice 6 :

Le 06.12.20xx, la SPRL "MaSociété" a reçu une facture de BMW de 1.210,00€ TVAC pour une réparation d'un accident. L'assurance couvre la réparation, à l'exclusion de la TVA déductible de 105,00€. L'assurance verse donc directement 1.105,00€ à BMW.

Leçon 9 – Exercice 7 :

Le 06.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit l'avis de cotisation à l'asbl NEW pour un montant de 400,00€.

Leçon 9 – Exercice 8 :

Le 07.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit de IDEALYS une facture d'un montant de 400,00€ HTVA (484,00€ TVAC) pour la participation à un cycle de formation.

Leçon 9 – Exercice 9 :

Le 07.12.20xx, la SPRL "MaSociété" facture à Tax Services 3 PC HP au prix unitaire de 650,00€, soit un total de 1.950,00€ + TVA (2.359,50€).

Elle facture également des services à France Publications pour un montant de 21.200,00€ (TVA Intracommunautaire).

Par une facture distincte, elle facture également 5 PC HP à France Publications pour un montant de 700,00€ par PC, soit un total de 3.500,00€.

Leçon 9 – Exercice 10 :

Le 10.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reprend un PC HP à la société TAX SERVICES et établit une note de crédit en conséquence.

Leçon 9 – Exercice 11 :

Le 10.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit sa facture de Proximus qui se monte à 112,98€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 12 :

Le 11.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit de NET SPRL une facture de 120,00€ pour le nettoyage du bureau.

Leçon 9 – Exercice 13 :

Le 12.12.20xx, la SPRL "MaSociété" achète des boissons pour 76,25€ TVAC et des biscuits pour 45,10€ TVAC chez Gokce sprl et paie par caisse le montant de 121,35€.

Leçon 9 – Exercice 14 :

Le 12.12.20xx, Laurent paie un parking de 8,50€ avec son argent personnel.

Leçon 9 – Exercice 15 :

Le 13.12.20xx, La SPRL "MaSociété" achète chez Office Centre des fournitures de bureau pour un montant de 725,00€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 16 :

Le 14.12.20xx, la SPRL "MaSociété" rapporte chez Office Centre une cartouche d'encre achetée par erreur et reçoit une note de crédit de 50,00€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 17 :

Le 15.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit la facture de AutoLease pour son renting d'un montant de 847,00€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 18 :

Le 16.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit son extrait de compte. S'y trouvent le paiement d'un acompte de 600,00€ pour Yves, le paiement de l'acompte TVA de 614,86€, les paiements aux fournisseurs : Autolease, BMW Brussels : solde, Ultimate Shop, Idealys, Proximus, Net sprl et New. Les clients suivants paient : Tax service : solde, France Publications. Les 8,50€ de parking sont remboursé à Laurent.

Leçon 9 – Exercice 19 :

Le 17.12.20xx, afin de profiter d'une promotion de fin d'année, la SPRL "MaSociété" achète chez Inspire IT, 20 PC HP au prix de 400,00€ par unité pour un montant de 9.680,00€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 20 :

Le 17.12.20xx, la SPRL "MaSociété" achète également 5 écrans LG à Eurosoft au prix promotionnel de 500,00€ par écran, soit 2.500,00€.

Leçon 9 – Exercice 21 :

Le 18.12.20xx, la SPRL "MaSociété" invite tous ses clients au restaurant Villa Clara et paie la note de 545,21€ par Visa.

Leçon 9 – Exercice 22 :

Le 22.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit son état de compte Visa. Ce dernier comporte également des frais de compte pour 19,42€.

Leçon 9 – Exercice 23 :

Le 20.12.20xx, la facture de la SA ELECTRABEL est réceptionnée. Elle se monte à 40,85€ TVAC.

Leçon 9 – Exercice 24 :

La SPRL "MaSociété" reçoit de SD WORX, les fiches de rémunérations pour Ayda et Laurent pour le mois de décembre 20xx.

Leçon 9 – Exercice 25 :

Le 26.12.20xx, SD WORX facture le pour le précompte professionnel pour les gérants.

Leçon 9 – Exercice 26 :

La SPRL "MaSociété" reçoit de SD WORX, les fiches de rémunérations pour Yves et Nathalie.

Leçon 9 – Exercice 27 :

Le 26.12.20xx, La SPRL "MaSociété" reçoit la facture de SD WORX pour l'ONSS le précompte professionnel des employés.

Leçon 9 – Exercice 28 :

Le 28.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit un extrait de compte avec le paiement de Fiduciaire Fiscale qui paie 0,20€ de trop peu.

Leçon 9 – Exercice 29 :

Le 30.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit son extrait de compte avec les paiements suivants aux fournisseurs : Electrabel, Office Centre, SD WORX, VISA. Elle effectue également un transfert de 25.000,00€ vers le compte d'épargne.

Leçon 9 – Exercice 30 :

Le 31.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit une facture de 254,15€ de Dats pour le carburant.

Leçon 9 – Exercice 31 :

Le 31.12.20xx, la SPRL "MaSociété" facture des services à son nouveau client XL AIR pour un montant de 18.600,00€ HTVA (22.506,00€ TVAC).

Leçon 9 – Exercice 32 :

Le 31.12.20xx, la SPRL "MaSociété" reçoit un dernier extrait de compte avec le décompte des intérêts et des frais.

Leçon 9 – Exercice 33 :

Le 31.12.20xx, la SPRL "MaSociété" tire la déclaration TVA et le listing Intracommunautaire du 4ème trimestre 20xx. Elle effectue aussi la clôture TVA.

Leçon 10 :

Cette leçon consiste à réaliser les écritures de clôture de l'exercice ainsi que toutes les vérifications nécessitées par cette clôture.
